

# Vis ton Patrimoine!

## UN PROJET DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL PAR LES JEUNES ET POUR LES JEUNES

Vous êtes artiste ou acteur culturel et êtes passionné/expert en **patrimoine culturel immatériel** ?

Vous avez envie de travailler étroitement avec des élèves et leurs enseignants pour faire émerger les notions de **patrimoine vivant**, les initier à une **pratique** et participer à sa **sauvegarde** ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles lance un appel à projet dédié à des projets d'exploration du **patrimoine immatériel** local au travers de **domaines d'expression variés**.

Il doit être mis en œuvre durant l'année scolaire **2026-27**.

## Appel à Projet 2026

Dossier à rentrer pour le 17 mai à minuit

[patrimoine.immateriel@cfwb.be](mailto:patrimoine.immateriel@cfwb.be)

+32 (0)2 413 39 38

[www.patrimoineculturel.cfwb.be](http://www.patrimoineculturel.cfwb.be)



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Culture

## VIS TON PATRIMOINE !

### UN PROJET DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL PAR LES JEUNES ET POUR LES JEUNES

#### Table des matières

<b>VIS TON PATRIMOINE !</b> .....	<b>1</b>
1. Contexte global.....	2
2. Présentation générale du dispositif .....	3
2.1 Qu'est-ce que le patrimoine vivant ? .....	3
2.2 Pourquoi parler de patrimoine vivant avec les jeunes publics ?.....	3
2.3. Les principales finalités du projet.....	3
2.4. Les objectifs pédagogiques généraux.....	4
2.5. Les sujets potentiels .....	4
2.6. Les publics scolaires visés.....	4
3. Méthodologie .....	5
3.1 Les principes directeurs.....	5
3.2 Les séances .....	5
3.3 Les partenaires .....	6
4. Restitutions.....	7
5. Aspects pratiques .....	8
5.1 Financement du projet.....	8
5.2 Critères de recevabilité et d'évaluation .....	8
5.3 Administratif.....	9
5.4 Droits d'utilisation et de diffusion des données issues de la collecte.....	9
5.5 Contacts.....	9
6. Ressources :.....	10
6.1. Photos et témoignages d'élèves.....	10
6.2. Exemples de correspondances entre patrimoine vivant et matières enseignées .....	12
6.3. Adéquation avec les savoirs, savoir-faire et compétences prévus dans le référentiel PECA et le tronc commun .....	14
6.4. Liste non exhaustive de musées et opérateurs ressources.....	14

## 1. Contexte global

**Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre du Décret du 12 octobre 2022 relatif au Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique, qui stipule :**

**Article 5 :**

Le parcours d'éducation culturelle et artistique, en abrégé PECA, a pour objectif de permettre à chaque élève, dans une optique de démocratisation culturelle et de développement culturel :

- 1° d'accéder à la vie culturelle, de rencontrer des œuvres, des artistes et des pratiques culturelles, et de fréquenter des lieux culturels ;
- 2° d'acquérir des savoirs, des connaissances et des compétences en matière culturelle et artistique, dans une perspective de développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle ;
- 3° d'expérimenter des pratiques culturelles et artistiques, individuelles et collectives, et de prendre une part active dans la vie culturelle ;
- 4° d'accéder et de participer à la diversité des vies culturelles et artistiques et de se familiariser avec des expressions culturelles provenant de différents horizons, exprimant différentes représentations du monde.

Le parcours d'éducation culturelle et artistique contribue également :

- 1° à la lutte contre l'échec scolaire par la diversification des pratiques pédagogiques ;
- 2° à sensibiliser les acteurs de l'enseignement sur l'intérêt d'une démarche culturelle et artistique, continue et plurielle dans sa diversité d'expression et sa dimension interdisciplinaire ;
- 3° à renforcer et à valoriser les collaborations entre les artistes ou opérateurs/intervenants culturels et les acteurs de l'enseignement.

**Article 30 :**

Pour pouvoir bénéficier du soutien mentionné au paragraphe 1er, les projets et activités concernés doivent répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- 1° mettre en relation des élèves avec des œuvres ou des artistes ou opérateurs/intervenants culturels ;
- 2° se dérouler dans le cadre scolaire, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école ;
- 3° reposer sur une articulation cohérente entre les éléments suivants :
  - a) les objectifs poursuivis ;
  - b) les savoirs et compétences transversales visées ;
  - c) le lien avec les référentiels, transmis sous forme d'un document de synthèse, (savoirs, savoir-faire ou compétences,) du niveau d'enseignement concerné ;
  - d) les activités prévues et leurs modalités d'organisation ;
  - e) le public concerné ;
  - f) les partenaires en présence ;
  - g) l'implication des différentes parties prenantes ;
  - h) les indicateurs d'évaluation ;
- 4° être complémentaire par rapport aux projets et activités existants ;
- 5° contribuer progressivement à une couverture optimale des différents territoires et de la population scolaire de la Communauté française ;
- 6° être organisés dans le respect des dispositions relatives à la gratuité visées aux articles 1.7.2-1 et 1.7.2-2.

## 2. Présentation générale du dispositif

### 2.1 Qu'est-ce que le patrimoine vivant ?

Le patrimoine vivant, ou patrimoine culturel immatériel (PCI), est une catégorie de patrimoine complétant une conception conventionnelle du patrimoine, qui se concentre sur le patrimoine bâti (châteaux, églises, etc.), le patrimoine mobilier (les objets et œuvres d'art) et le patrimoine naturel.

Le patrimoine vivant est un patrimoine collectif rattaché à un groupe social. Il est transmis d'une génération à une autre au sein de ce groupe. Sans cette transmission, il disparaît.

Il peut s'agir notamment de chants, de danses, de pratiques alimentaires, de rites, de fêtes, de savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, ou encore de connaissances et de pratiques concernant la nature et l'univers.

Comme le patrimoine mondial, désignant un ensemble de biens culturels et naturels, le patrimoine vivant est protégé par une convention internationale : la Convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003).

- Petite vidéo qui situe de façon simple ce qu'est le PCI : <https://youtu.be/pMjyudn4AFU>

### 2.2 Pourquoi parler de patrimoine vivant avec les jeunes publics ?

Le patrimoine culturel immatériel est le premier patrimoine que nous rencontrons dans notre vie et qui nous accompagne partout et tout le temps, de la berceuse chantée par maman (sans qu'elle se souvienne d'où elle remonte), à la comptine apprise à l'école, en passant par la visite tant espérée de saint Nicolas ou de la cloche de Pâques, les mots de patois prononcés par les grands-parents, le savoir-faire du potier ou de la dentelière, le sachet de frites qu'on achète au fritkot du coin, sans oublier la fête foraine, la marche folklorique, le carnaval où on retrouve ses amis pour admirer les costumes et les chars confectionnés par les associations locales, ou encore la musique du carillon du beffroi, sorte de paysage sonore de la ville, familier et rassurant...

Ce patrimoine vivant s'exprime à travers des gestes, des savoir-faire et des pratiques artisanales, transmis de génération en génération. Il exprime nos valeurs culturelles et sociales. Son importance se situe dans la richesse du **partage de connaissances et de savoir-faire** qu'il transmet d'une génération à une autre, le **sentiment d'appartenance** à une communauté qu'il fait naître, le **lien** qu'il contribue à créer entre tous et toutes.

Et pour que ce partage se poursuive, pour que la jeune génération reste connectée à la précédente, le patrimoine immatériel **évolue sans cesse**, s'adapte et se nourrit des évolutions de la société. Sa protection passe par son identification et sa documentation.

Les jeunes générations sont donc concernées autant que le reste de la population par sa sauvegarde. Le projet « Vis ton patrimoine ! » a pour ambition de faire prendre conscience aux jeunes publics qu'ils sont, d'une part, **porteurs de patrimoine vivant** et, d'autre part, **responsables de sa protection et de sa transmission**. En identifiant et en définissant eux-mêmes ce qui « fait patrimoine » dans leur quotidien, ces derniers réalisent en outre leurs droits culturels.

### 2.3. Les principales finalités du projet

- faire comprendre la notion de patrimoine vivant et prendre conscience de l'importance de sa sauvegarde ;
- initier les élèves aux méthodes d'enquête en sciences sociales, et leur donner ainsi des outils de réflexion et d'analyse sur le monde qui les entoure ;
- restituer les données collectées pendant l'enquête, par exemple sous la forme d'un carnet de terrain multimédia mêlant écriture, dessins, photographies et enregistrements audiovisuels ;
- susciter la curiosité et la créativité à travers la mise en œuvre d'un travail de groupe original.

## 2.4. Les objectifs pédagogiques généraux

Outre les objectifs du décret PECA susmentionnés, le présent dispositif vise à réaliser les objectifs suivants :

- apprendre des méthodologies de recherche, de classement et de tri des informations collectées ;
- savoir formuler et synthétiser ses idées à travers une grille d'entretien oral ;
- s'intéresser à son environnement proche, à la diversité culturelle et aux traditions locales en apprenant à aller vers les autres ;
- s'exprimer oralement face à un groupe dans le cadre d'une présentation de ses recherches ;
- développer des compétences numériques et rédactionnelles ;
- découvrir un lieu culturel de proximité et rencontrer des professionnels du secteur artistique, culturel et de la recherche en sciences humaines ;
- apprendre à travailler en équipe sur un même sujet.

## 2.5. Les sujets potentiels

**Les sujets sont choisis par les élèves eux-mêmes en lien avec le prestataire-dépositaire du dossier. Inspirés par leur quotidien et par leur histoire personnelle, familiale, collective, ils peuvent refléter leurs goûts et leurs intérêts.** Il est nécessaire que ces sujets fassent sens pour eux et qu'ils les considèrent comme constitutifs de leur patrimoine, c'est-à-dire que les pratiques à l'étude soient le fruit d'une transmission et que les jeunes générations éprouvent la volonté de les transmettre à leur tour.

Exemples de thématiques pouvant être étudiées :

- cuisine, recettes, savoir-faire (pâtisserie traditionnelle locale, pain, pizza, couscous...)
- coiffures et ornements corporels (tatouages traditionnels, tressages, bijoux, coiffes...)
- sports (danse traditionnelle, balle pelote, capoeira, skateboard, Tai Chi...)
- savoir-faire (vannerie, céramique, arts du verre, arts textiles...)
- expressions orales (musique, chants traditionnels, berceuses, langues endogènes...)
- jeux (crossage, jeu de bourle, tir à la perche, mölkky...)
- pratiques festives (carnaval, procession, ducasse, réveillon...)
- connaissances et pratiques liées à la nature (apiculture, herboristerie, abissage, pierre sèche, débardage à cheval...)

## 2.6. Les publics scolaires visés

**L'activité est à destination des classes de primaires et secondaires de tous les réseaux, types et formes d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Une attention particulière sera portée aux écoles dites prioritaires (cf. art. 30 du décret PECA).

Une école prioritaire répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- indice socio-économique faible (ISE 1 à 8) : ce critère n'est pas pris en compte pour l'enseignement spécialisé et les autres établissements ne bénéficiant pas d'ISE ;
- classes dont le cadastre mentionné révèle qu'elles ne participent pas ou peu à des activités culturelles ;
- écoles situées sur un territoire où les opérateurs culturels reconnus sont absents ou peu nombreux.

### 3. Méthodologie

#### 3.1 Les principes directeurs

La personne qui rend le dossier est appelée prestataire. (Voir point 5.2 > Qui peut postuler)

***Le ou la prestataire élabore le projet en lien direct avec les élèves et leurs enseignants ; se fait accompagner par un.e ou plusieurs intervenant.e.s pour les aspects théoriques et/ou pratiques. Le ou la prestataire est responsable du déroulé du projet et de la restitution des traces de celui-ci. Il ou elle accompagne les élèves dans chaque étape du projet.***

Le projet doit comporter au minimum

- une **réunion préalable de concertation** entre le ou la prestataire et les enseignants impliqués, de manière à garantir la bonne communication/articulation entre les parties ;
- des **séquences d'activités durant le temps scolaire** permettant à l'élève d'expérimenter les 3 composantes du PECA : connaître, rencontrer, pratiquer ;
- un **contenu vécu** (ateliers, visites, interviews...) et un **contenu matériel** (dossier pédagogique, outil de prolongement ou récréation, outil de suivi...).

Pour rester le plus fidèle possible à l'esprit de la Convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui guide cette démarche et à l'objectif de réalisation des droits culturels, les principes qui fondent le projet sont les suivants :

- considérer les élèves comme les « spécialistes » d'un sujet de leur choix, qu'ils auront défini en fonction de leurs goûts, de leur entourage, de leur histoire personnelle et familiale, en privilégiant ce qui fait sens pour eux ;
- s'appuyer pour la documentation sur des apports théoriques et pratiques pour apporter de solides outils méthodologiques aux élèves.

#### 3.2 Les séances

Afin de pouvoir lancer les élèves dans l'exploration de leur patrimoine culturel immatériel et dans la réalisation d'un projet créatif, il est important de **fixer les bases de compréhension** de ce qu'est le patrimoine immatériel et de ce qui n'entre pas dans cette catégorie de patrimoine. Il est donc demandé de débiter le projet par une introduction théorique.

##### *Assises théoriques*

#### **1. Les patrimoines matériels, naturels et vivants**

- Donner des bases théoriques sur ces notions à travers des exercices mobilisant les connaissances personnelles des élèves et leurs projections.
- Donner des outils concrets lors du choix du sujet d'étude pour définir si le sujet peut être catégorisé comme un élément du patrimoine culturel immatériel.

#### **2. Rencontres avec des professionnels, visite d'un lieu culturel en lien avec le Patrimoine immatériel**

- Visite d'un musée d'ethnologie ou de folklore, qui possède des collections liées au patrimoine culturel immatériel (expositions, découverte des collections et du centre de ressources) ou d'un lieu culturel qui valorise le patrimoine culturel immatériel
- Rencontrer un.e anthropologue/ethnologue ou un.e chargé.e d'enquêtes de terrain au sein du musée ou lieu culturel choisi pour une séance de sensibilisation aux méthodes d'enquête ethnographique, notamment l'entretien.

*Exemple :*

*Approche théorique 1 : Un responsable de collection d'ethnologie du musée de la vie wallonne se rend en classe pour donner un aperçu de ce qu'est le patrimoine culturel immatériel et doter les élèves d'outils pour définir si un sujet peut être considéré ou non comme du patrimoine immatériel.*

*Approche théorique 2 : Ensuite, l'école se rend au musée pour une animation au cours de laquelle, dans les salles du musée, un membre de l'équipe scientifique explique comment se déroule une enquête de terrain, comment structurer un entretien et une collecte d'informations, quelles sont les types de questions à poser et comment sont traitées les réponses reçues.*

*Les deux séances peuvent être regroupées, en fonction des réalités de chaque établissement et de la grille horaire des enseignants impliqués dans le projet.*

*(Liste indicative de musées et opérateurs culturels reconnus qui peuvent servir de ressources aux prestataires et aux enseignants, dans le volet « ressources » plus bas dans ce document)<sup>1</sup>*

Cette première approche prendra le patrimoine immatériel local comme socle pour fédérer le groupe-classe autour d'un vécu collectif proche (grâce à la collaboration avec un musée/une association/une confrérie/un cercle d'histoire/... situés localement).

Dans un second temps, au moment de définir leur sujet de recherche pour le volet créatif, les élèves sont invités à explorer une facette de leur patrimoine immatériel personnel (choisi en fonction de leur quotidien et de leur histoire personnelle, familiale, collective, et qui reflétera leurs goûts et leurs intérêts propres), dont la mise en commun révélera la dimension universelle du patrimoine immatériel, dans toute sa diversité.

#### *Séances pratiques et créatives*

##### **Collecte et suivi du travail d'enquête (en semi-autonomie)**

- Les élèves définissent un sujet à étudier en groupe, effectuent des recherches documentaires et identifient des interlocuteurs, préparent les entretiens et les éventuelles prises de vue.
- Les élèves contactent et rencontrent les interlocuteurs « porteurs du patrimoine vivant », effectuent les entretiens et les prises de vue, dans la mesure du possible expérimentent eux-mêmes le sujet étudié.
- Des ajustements sont à prévoir au fur et à mesure de l'enquête par des séances intermédiaires en classe.

##### **Valorisation des éléments collectés**

- Les élèves effectuent une synthèse des éléments recueillis.
- Les élèves travaillent à leur valorisation à travers un projet créatif (document numérique, audiovisuel, œuvre artistique, exposition, etc.)

### 3.3 Les partenaires

Pour mener à bien un projet d'exploration créative du patrimoine culturel immatériel local, différentes ressources et parties-prenantes peuvent donc être mobilisées :

- Les élèves invités à découvrir une facette moins connue de leur culture par le plaisir de l'expérience.
- Les détenteurs/trices de patrimoine immatériel qui seront choisi.e.s par les élèves et interrogé.e.s sur leur pratique.
- L'opérateur culturel local qui donnera les assises théoriques

---

<sup>1</sup> S'il est impossible de convenir d'une visite au sein / ou en dehors de l'école, et sous réserve de ses disponibilités, la Direction du patrimoine culturel peut proposer une approche théorique du Patrimoine vivant.

- le/la ou les enseignant.e.s référent.e.s.
- Le/la prestataire qui doit animer la réalisation concrète de la restitution libre du projet (reportage vidéo, exposition, travail artistique, etc.) et qui coordonne l'ensemble du projet.

C'est donc **le prestataire** qui **pilotera** le projet en lien étroit avec les enseignants et sera responsable de son aboutissement.

Les [Référénts scolaires PECA](#) sont des interlocuteurs privilégiés pour mettre les intervenants culturels locaux et les établissements en contact, n'hésitez pas à les contacter.

#### *Suggestion de calendrier*

**février/avril** : Prise de connaissance de l'appel à projet, discussion entre prestataire-candidat et équipe pédagogique au sujet de la forme du projet de restitution finale, élaboration commune du budget, choix du musée et/ou de l'intervenant culturel et des personnes-ressources locales en lien avec le PCI pour la partie théorique, complétude du dossier de candidature à renvoyer à l'administration **pour le 17 mai 2026 à minuit.**

**Mi-juin** : annonce officielle de leur sélection aux prestataires retenus, qui pourront ainsi confirmer aux écoles la mise en place du projet à la rentrée.

**Septembre/octobre/novembre** : lancement de l'activité - approches théoriques

- présentation du projet en classe - Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ?
- déplacement des classes au musée (ou autre lieu lié au patrimoine vivant) - Comment se déroule une enquête de terrain ?

**Novembre-décembre** : choix des sujets, formation des groupes, collecte des informations, suivi du travail d'enquête, rencontre avec des personnes-ressources, discussion pour anticiper sur la valorisation finale.

**Décembre-janvier** : Synthèses écrites et orales des recherches.

**Janvier/Février/mars (avant les vacances de printemps)** : Restitution finale et valorisation des éléments collectés encadrée par le ou la prestataire (document numérique, audiovisuel, œuvre artistique, exposition, podcast, etc.)

## 4. Restitutions

Le ou la prestataire est responsable de la restitution du projet. Il peut faire appel à l'intervention d'une ressource extérieure (artiste, plasticien, vidéaste, etc.) pour l'aider dans la réalisation de ces traces. Le format de la restitution est à définir au préalable entre le prestataire et les enseignants impliqués dans le projet pour mettre en œuvre les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation.

Pendant la phase de restitution, les élèves traitent les informations collectées pour les organiser selon une logique de présentation à un public extérieur.

Cette restitution prend donc un format libre en fonction des préférences de l'équipe pédagogique et du prestataire choisi. Ce travail peut aboutir à l'organisation d'une exposition (physique ou numérique), d'un clip vidéo, d'un podcast, d'une publication, d'exposés écrits et oraux, ou encore d'un travail artistique.

Une **trace** de la restitution sera obligatoirement envoyée sous format **numérique** (montage photo, enregistrement vidéo ou sonore, transcription écrite d'un rapport, etc.) à la Direction du Patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ([patrimoine.immateriel@cfwb.be](mailto:patrimoine.immateriel@cfwb.be)).

## 5. Aspects pratiques

La réalisation d'un tel projet nécessite de prendre en considération les dimensions économiques, administratives, matérielles et éthiques selon les situations et les objectifs de l'établissement.

### 5.1 Financement du projet

En vertu notamment des articles 5 et 30 du décret relatif au Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique, et dans une optique de diversification de l'offre culturelle globale, le Service général du Patrimoine lance un **appel à projet pour le projet « Vis ton patrimoine ! »**, à mettre en œuvre durant l'année scolaire 2026-27.

**Ce dispositif se dédie à des projets d'exploration du patrimoine immatériel local** au travers de domaines d'expression variés.

Le montant accordé au projet dépendra du nombre de classes concernées par établissement scolaire : minimum 3 classes (maximum de 3.500 euros de factures adressées à la FW-B) et au maximum 5 classes (maximum de 5.000 euros de factures adressées à la FW-B) par le ou la prestataire.

**Le dossier de candidature doit être introduit par un.e prestataire** qui travaillera en **étroite collaboration** avec le/la ou les enseignant.e.s référent.e.s.

Le ou la prestataire et l'école devront travailler en étroite collaboration **dès l'élaboration du budget** prévisionnel qui présentera une projection des frais liés à la réalisation du projet, approches théoriques et séances pratiques comprises (Par exemple : visite d'un musée, frais de déplacement des élèves, achat et/ou location de matériel, heures du ou de la prestataire pour la restitution libre, etc.).

Il est à noter que la majeure partie du financement sera destinée à couvrir les prestations des intervenants (prestataire, musée ou institution culturelle, artiste, médiateur, ...) plutôt que l'achat de matériel ou des frais de déplacement.

Les projets sélectionnés seront considérés comme des *prestations de service* et seront payés en deux versements de la manière suivante :

- Après accord du projet, le ou la prestataire recevra un bon de commande de la part de la FWB. Sur base de ce bon de commande, il ou elle enverra une facture datée et signée. Une avance de 80% sera alors payée dans les 30 jours calendrier à dater de la réception de la facture.
- Après la finalisation du projet, le ou la prestataire enverra des factures justificatives (pour un montant maximum de 3.500€/3 classes ou 5.000€/5 classes) ainsi que la trace numérique de la valorisation finale du projet. Le solde de 20 % sera payé dans les 30 jours calendrier à dater de la réception de ces pièces justificatives.

### 5.2 Critères de recevabilité et d'évaluation

#### **Critères de recevabilité**

1. Le formulaire de candidature doit être dûment complété.
2. Le dossier de candidature doit inclure une projection budgétaire cohérente et argumentée (en annexe du formulaire).
3. Les projets doivent concerner au minimum 3 classes et au maximum 5 classes/école/prestataire.
4. Les projets doivent inclure les trois composantes du PECA : connaître, pratiquer, rencontrer.
5. Les projets doivent donner lieu à des traces. Le type potentiel de traces doit être précisé (ex : vidéo, exposition, travail artistique, autres à définir...).

### **Qui peut postuler ?**

Le ou la prestataire dépositaire du dossier est :

1. Un artiste ou opérateur/intervenant culturel **personne morale** repris au sein du *répertoire d'intervenants culturels* du site PECA (<https://www.peca.be/recherche-operateur-culturel>) ;  
OU faisant l'objet d'une reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
2. Un artiste ou opérateur/intervenant culturel **personne physique** détenteur d'un diplôme d'une Ecole Supérieure des Arts ;  
OU repris dans le *répertoire d'intervenants culturels* du site PECA ;  
OU pouvant fournir la recommandation écrite et signée d'un opérateur culturel personne morale reconnu par la FW-B attestant d'un partenariat fructueux du candidat-prestataire avec une école et dont l'action répond aux objectifs du décret énumérés supra.

### **Critères d'évaluation**

1. Le patrimoine immatériel est-il bien mis en évidence ? ;
2. La pertinence des objectifs visés en regard des objectifs du projet ;
3. L'adéquation du processus et des méthodes utilisées ;
4. Le caractère transversal (liens avec d'autres domaines d'apprentissage et/ou les référentiels) ;
5. Le processus visant l'implication et la participation active des élèves et des enseignants dans le projet.

### **Priorisation**

Si la FW-B devait recevoir plus de candidatures que le dispositif ne peut en soutenir, la priorité serait accordée :

- aux implantations scolaires à indice socio-économique (ISE) faible, c'est-à-dire inférieur ou égal à 8
- aux implantations reprises dans le cadastre de la FW-B comme ayant peu bénéficié de subventions dans le cadre d'appels à projets et d'activités culturelles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

### 5.3 Administratif

Tous les détails de ces appels à projet, ainsi que les formulaires d'introduction de candidature sont à retrouver sur le site [www.patrimoineculturel.cfwb.be](http://www.patrimoineculturel.cfwb.be)

Les formulaires sont à rentrer pour le **17 mai 2026 à minuit au plus tard** et concerneront l'année scolaire 2026-2027.

Le formulaire de candidature sera dûment complété en associant un ou une prestataire et l'établissement bénéficiaire, indiquant les objectifs, le calendrier et les personnes impliquées dans le projet et précisant les moyens financiers pris en charge par chacune des parties.

### 5.4 Droits d'utilisation et de diffusion des données issues de la collecte

Les élèves devront, durant la phase de collecte, faire signer des autorisations de droit à l'image et d'utilisation de leur témoignage aux personnes sollicitées. Dans cette perspective, des documents seront distribués aux élèves durant la phase de préparation.

*(Document-type fourni par l'Administration).*

### 5.5 Contacts

Mail : [patrimoine.immateriel@cfwb.be](mailto:patrimoine.immateriel@cfwb.be)

Tél : +32 (0)2 413 39 38

## 6. Ressources :

### 6.1. Photos et témoignages d'élèves

#### Exemple 1

##### La danse orientale

*« Elsa faisant de la danse orientale, nous avons trouvé cela intéressant d'en apprendre plus sur cette danse. Tout d'abord, Margaux a accompagné Elsa à un de ses entraînements, afin d'avoir un premier contact avec Marine, la professeure de danse orientale, et faire quelques photos et vidéos, avec l'autorisation des danseuses au préalable.*

*[...]*

*Nous en avons appris plus sur les côtés techniques de cette danse, mais aussi sur les costumes, et le cliché de la "danse du ventre", qui se trouve être faux. Cette danse a su toucher le monde entier à différentes époques, comme l'Asie mais plus particulièrement le Japon en ce moment. »*



#### Exemple 2

##### Les Gais Lurons

##### Compte rendu de l'enquête

*« Nous avons choisi de présenter le Carnaval des Gais Lurons, car c'est un événement qui existe depuis plus de 60 ans à Vitré. Cet événement regroupe un très grand nombre de personnes, jusqu'à 18 000 personnes au carnaval de jour et un peu moins au carnaval de nuit. C'est une tradition pour les Vitréens et même pour les villes en périphérie de Vitré d'assister à ce carnaval au mois d'avril, où l'on transmet de la joie et de la bonne humeur !*

*[...]*

*Pour réaliser notre enquête sur les Gais Lurons, nous avons tout d'abord appelé le bureau de l'association afin de décrocher un rendez-vous avec le président et le vice-président pour qu'ils puissent nous montrer et aussi nous apprendre tout ce qu'il faut savoir sur les chars (fabrication, échange...).*

*[...] Nous sommes allés à la date fixée dans l'entrepôt dans lequel les chars sont réalisés, et nous avons fait la visite. Nous leur avons posé des questions, pris des notes, des photos.*

*[...] Par la suite, nous avons assisté au carnaval de jour afin d'avoir le plus d'informations possible. Nous avons pu ainsi prendre des photos et des vidéos des chars en mouvement, que nous avons vus jusque-là immobiles ! Nous avons également profité du carnaval au milieu de la foule ! »*



### Exemple 3 Le kendo

« Nous avons choisi ce thème, car un membre de notre groupe connaît nombre de pratiquants de cet art martial traditionnel nippon. Il connaît également le sujet, ayant été lui-même licencié d'un club de Chantepie, en périphérie de Rennes.

[...]

Yamamoto Issé, membre de notre groupe, a discuté avec son père le 3e Dan M. Yamamoto Manabu de son parcours sportif, de son lien avec le kendo ainsi que de ses expériences avec les grands maîtres japonais du fait qu'il soit leur traducteur. »



### Exemple 4 Le bokit, plat guadeloupéen La démarche expliquée par les élèves

« Nous avons choisi de travailler sur le bokit, car la mère d'un des élèves de notre groupe est originaire de Guadeloupe et qu'elle cuisine souvent cette recette traditionnelle chez elle. Premièrement, nous nous sommes renseignés sur les recettes typiques de Guadeloupe puis nous les avons écrites sur un carnet. [...] Nous avons demandé à la mère de notre camarade de réaliser la recette du bokit. [...] Le bokit est une recette indienne qui a été apportée par un colon britannique en Guadeloupe. C'est une sorte de sandwich qui est frit et qui est composé de garnitures fraîches. À la suite de nos recherches sur l'évolution de cette recette en Inde, nous avons appris qu'elle a évolué là-bas en une recette chaude composée de poulet et d'épices. »



Ces exemples sont tirés d'un projet pilote mené en 2022 dans une classe de lycéens et de lycéennes de 5<sup>e</sup> secondaire d'un établissement de la ville de Vitré en Bretagne, dans le cadre des cours d'anglais. Le projet a été adapté en proposant des séances en anglais ou bilingues. Il a donné lieu à un travail spécifique de la professeure sur le thème du patrimoine et de la diversité culturelle en complément du travail d'enquête.

Les élèves travaillaient par groupe de 4 à 5. Ils ont réalisé une synthèse écrite et une présentation orale illustrée de leurs recherches, en français et en anglais.

## 6.2. Exemples de correspondances entre patrimoine vivant et matières enseignées

### *Cours d'Arts*

#### **Histoire des arts**

La démarche de l'enquête invite à s'interroger sur l'histoire d'une expression culturelle traditionnelle, son origine, sa transmission, son évolution, sa recréation, sa représentation et sa place dans les repères culturels patrimoniaux.

#### **Arts plastiques**

Le projet peut regrouper l'étude de pratiques bidimensionnelles et tridimensionnelles comme la calligraphie, les marionnettes, la poterie, le travail du bois ou la facture de masque, etc.

Le processus de la restitution de l'enquête peut également être imaginé de manière artistique en développant des techniques diverses, encadrées ou non par un artiste visuel.

#### **Théâtre, musique, arts du cirque, danse, cinéma**

Les arts du spectacle, l'un des domaines du patrimoine vivant, regorgent d'expressions musicales, dansées, rituelles, telles que les musiques traditionnelles, les chants polyphoniques, les berceuses, les carnavaux, les pratiques circassiennes, etc. Ces disciplines peuvent étayer la collecte et l'enrichissement des connaissances sur les pratiques liées aux arts du spectacle dans le monde. La réalisation d'un court documentaire sur les expressions inventoriées par les élèves peut également s'inscrire dans le cursus d'études audiovisuelles.

### *Enseignement général*

#### **Français et langues vivantes**

La langue, y compris les langues régionales, est un vecteur primordial du patrimoine vivant englobant des expressions culturelles multiples : contes, légendes, mythologies, épopées et théâtre...

Le patrimoine vivant permet de s'intéresser aux aspects culturels de son propre pays ou d'un pays étranger. Le projet incite les élèves à développer l'expression écrite et orale, et à accroître leur vocabulaire.

#### **Éducation physique et sportive**

Les activités sportives sont reconnues comme une composante à part entière du patrimoine vivant. À titre d'exemple, le yoga, l'équitation de tradition française, l'alpinisme et le cercle de capoeira ont été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. En Belgique, les jeux et sports traditionnels, tels que la balle pelote ou le crossage, sont également inclus à l'inventaire de la FW-B. En outre, de nombreux éléments du patrimoine vivant font appel au corps comme médium d'expression, comme les arts du cirque. Les pratiques sportives sont donc un champ d'investigation pertinent en ce qu'il peut concerner toutes les disciplines, impliquant à la fois des recherches historiques et sociales et la pratique de la discipline en question.

#### **Enseignement moral et civique**

Le patrimoine vivant est porteur de valeurs importantes telles que l'inclusivité, la participation, la coopération, l'ouverture et le rapport à l'autre, l'égalité des genres, la notion de bien commun patrimonial et le respect de la diversité culturelle et du développement durable.

### **Histoire et géographie**

Les recherches documentaires menées par les élèves les incitent à s'intéresser au contexte historique et au territoire auquel est associé l'élément du patrimoine vivant qu'ils étudient. Des phénomènes comme l'immigration expliquent la diffusion d'une pratique à travers plusieurs continents. Le travail de documentation peut également amener les élèves à utiliser des cartes et des frises chronologiques.

### **Physique-chimie**

Il existe de nombreux savoirs traditionnels portant sur des techniques et des expériences chimiques. C'est le cas des techniques de teintures, les compositions de peinture ou encore les savoir-faire liés au parfum. Ce travail peut offrir l'opportunité de questionner le développement et la transmission des connaissances dans un contexte traditionnel, et plus généralement la démarche scientifique.

### **Sciences de la vie et de la terre**

Certains éléments du patrimoine culturel immatériel résultent de l'interaction de l'être humain avec la nature. Les pratiques traditionnelles de gestion de ressources naturelles contribuent au développement durable et à la conservation de la biodiversité.

### **Mathématiques**

La géométrie constitue un point d'attache intéressant entre le patrimoine vivant et les mathématiques. Les motifs de l'artisanat traditionnel sont bien souvent basés sur des formes géométriques. Les dessins sur le sable de la république du Vanuatu (Océanie) jouent par exemple sur des phénomènes de symétrie. Un autre lien peut être tissé avec les mathématiques par le biais des jeux traditionnels d'intelligence et de stratégie.

### **Sciences numériques, technologie**

La conception et la réalisation d'une recherche ethnographique sur les usages et les représentations des nouvelles technologies pourraient s'inscrire dans cette discipline.

### **Sciences économiques et sociales**

Le projet fait appel aux outils de l'anthropologie, discipline cousine de la sociologie. Les élèves sont initiés aux étapes principales de cette démarche scientifique en anthropologie : définition du sujet, réalisation d'une enquête et d'entretiens, rédaction d'une synthèse et de conclusions.

### *Enseignement professionnel*

#### **Hôtellerie-restauration**

Les traditions culinaires font pleinement partie du patrimoine vivant. Transmises de génération en génération, leur vitalité témoigne des spécificités culturelles de chaque région du monde, ainsi que de leurs influences mutuelles. L'étude de cas valorise les connaissances acquises par les élèves dans leur formation et ouvre leurs repères vers d'autres pratiques existant dans le monde.

#### **Métiers d'art, artisanat, métiers du patrimoine bâti et du bâtiment**

Les métiers d'art et l'artisanat forment une catégorie à part entière du patrimoine vivant. La tradition des arts du verre, de la poterie, de la vannerie, l'art de la construction en pierre sèche, la tapisserie de lice, sont par exemple reconnus au niveau international. Pouvant faire écho aux connaissances acquises pendant la formation, la découverte des différents savoir-faire peut favoriser celle d'autres pratiques existant dans le monde.

### **Esthétique, cosmétique, parfumerie, coiffure**

Ces pratiques professionnelles dépendent des connaissances et de savoir-faire ancrés dans le patrimoine vivant. Il existe dans le monde de nombreuses pratiques relatives au soin du corps qui relèvent du patrimoine vivant, comme les tressages ou les maquillages traditionnels.

La connaissance de ces éléments met en regard les enseignements de cette matière avec les techniques et les usages des autres cultures.

### *Enseignement agricole*

### **Écologie, agronomie, territoire et développement durable**

Cet enseignement entre bien en résonance avec le projet « Vis ton patrimoine », dans lequel les élèves partent d'un sujet d'enquête sur leur territoire d'implantation pour apprendre à l'étudier, le décrire, le documenter sous les angles historiques et sociaux, et aussi parfois l'expérimenter. Le sujet de l'enquête peut être choisi parmi des domaines agricoles et naturels, comme des modes d'élevage et de pêche traditionnels, mettant en avant les enjeux de gestion durable des ressources.

### **Pratiques sociales et culturelles**

L'étude du patrimoine vivant de proximité fait découvrir aux jeunes publics les pratiques sociales et culturelles locales, tout en leur offrant une ouverture vers la diversité des expressions culturelles de l'humanité. Durant le projet, le partenariat avec la structure culturelle familiarise les élèves avec les équipements culturels de leur territoire et les métiers qui leur sont associés.

6.3. Adéquation avec les savoirs, savoir-faire et compétences prévus dans le référentiel PECA et le tronc commun.

Tout au long de leur parcours scolaire, les élèves sont amenés à développer diverses compétences, savoirs et savoir-faire. L'ensemble de ceux-ci se retrouvent dans le [référentiel du tronc commun](#) et le [référentiel pour l'éducation culturelle et artistique](#).

### 6.4. Liste non exhaustive de musées et opérateurs ressources

#### **Pour l'approche théorique et la sensibilisation aux méthodes d'enquête**

- Le Musée de la Vie Wallonne de Liège
- Le Musée de Folklore vie Frontalière de Mouscron
- La Maison des Géants d'Ath
- Le Musée de Folklore et des Imaginaires de Tournai
- Le Musée du Doudou de Mons
- Le Musée du Carnaval et du masque de Binche
- L'Écomusée du Viroin de Treignes
- Le Musée gaumais de Virton
- Musée de la Grande Ardenne de Bastogne

#### **Pour le soutien technique et l'expertise en matière de réalisation vidéo**

- Tournez jeunesse <http://tournezjeunesse.be/index.html>
- Technocite <https://technocite.be/>
- Zin TV (<https://zintv.org/>)
- Centres culturels locaux



**Outils et ressources PECA**

<https://www.pecab.be/recherche-operateur-culturel>

Pour toute information relative aux groupements d'opérateurs culturels ou aux référents scolaires : <https://www.pecab.be/infos-pratiques/referents-scolaires>.

**Contact :**  
 Mail : [patrimoine.immateriel@cfwb.be](mailto:patrimoine.immateriel@cfwb.be)  
 Tél : +32 (0)2 413 39 38

```

////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////
   
   
    Direction du Patrimoine culturel
    Administration générale de la Culture
    Fédération Wallonie-Bruxelles
    Boulevard Léopold II, 44 - 1080 – Bruxelles
    www.patrimoineculturel.cfwb.be
    //////////////////////////////////////////////////////////////////
    
```